

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 9 juillet 2021 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de vente par devant Maître Grethen entre la Ville et Monsieur Jean-Marc Albert Edgar SOUVIGNIER

Acte de vente par devant Maître Grethen par lequel Monsieur Souvignier cède à la Ville d'Esch-sur-Alzette dans un immeuble en copropriété, sis à L- 4051 Esch-sur-Alzette, 118 rue du Canal, inscrit au cadastre comme suit :

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro 1598/5840, lieu-dit « rue du Canal », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 04 ares 30 centiares

- en propriété privative et exclusive :

Le lot numéro 001:

avec la désignation cadastrale 001 A A 81, soit le commerce sis au premier sous-sol, avec une surface suivant cadastre de 22,42m², faisant une quotité de 33.27/1.000ièmes;

Le lot numéro 002:

avec la désignation cadastrale 002 A B 81, soit le commerce au premier sous-sol, avec une surface suivant cadastre de 34.44 m², faisant une quotité de 51.12/1.000ièmes;

Le lot numéro 013:

avec la désignation cadastrale 013 B U 00, soit le jardin au rez-de-chaussée, avec une surface suivant cadastre de 62.11 m², faisant une quotité de 92,18/1.000ièmes;

Le lot numéro 014:

avec la désignation cadastrale 014 A C 00, soit le commerce au rez-de-chaussée, avec une surface suivant cadastre de 74.70 m², faisant une quotité de 70.87/1.000ièmes;

Le lot numéro 015:

avec la désignation cadastrale 015 A B 00, soit le commerce au rez-de-chaussée, avec une surface suivant cadastre de 122.90 m², faisant une quotité de 116.60/1.000ièmes;

- en copropriété et indivision forcée :

Trois cent soixante-quatre virgule zéro quatre millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (33.27 + 51.12 + 92.18 + 70.87 + 116.60 = 364.04/1.000ièmes).

Utilité publique :

La présente vente est faite dans un but d'utilité publique, plus particulièrement en vue de la mise en place d'un restaurant social pour personnes défavorisées qui peuvent bénéficier d'un repas équilibré à prix bas.

Prix de vente :

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de vente de 640.000-€.

Article budgétaire :

4/650/221311/99584 Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - immeubles bâtis

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Janine Bisdorff
Chef de Division